

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 11 AVRIL 2019

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, M. JOURDAIN, M. POTTIER Adjoints, M. VANEK, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, M. LETEXIER Mme CUGNY, Mme FARTO, Mme MUSY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DUHNEN donne procuration à Mr YVES
Mme LEGRAND donne procuration à Mr POTTIER
Mme BIM donne procuration à Mr GOUHOURY
Mr MARGUET

Absents : Mme DUDONS

Secrétaire de Séance : Mme Sandra FARTO

L'an deux mil dix-neuf, le **JEUDI 11 AVRIL à 20 H 00**, s'est réuni le **Conseil Municipal** légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur **Pascal GOUHOURY, Maire**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 Janvier 2019

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

1– COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2018

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2018, tant sur le budget général que sur les budgets annexes, a été réalisée par le Receveur de Fontainebleau/Avon et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2018 du Budget Général et de ses annexes.

Adopté à l'unanimité

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 315 492,18	
Recettes	2 527 568,02	
Soit un excédent Brut de	212 075,84	

DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	699 933,49	608 576,51
012 - Charges du personnel	1 278 455,00	1 234 469,39
014 - Atténuation de produits	50 000,00	42 124,80
65 - Autres charges de gestion courante	247 630,00	241 706,82
66 - Charges Financières	140 350,00	121 844,73
67 - Charges exceptionnelles	20 733,51	3 838,41
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	186 251,00	-
042 - Opérations ordre entre section (dot. amts)	61 382,00	62 931,52
TOTAL	2 684 735,00	2 315 492,18
023 - Virement à la section d'investissement	751 777,00	-
TOTAL GENERAL	3 436 512,00	2 315 492,18

RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
013 - Atténuation de charges	50 000,00	77 555,04
70 - Produits des services	239 200,14	289 699,81
73 - Impôts et taxes	1 584 487,00	1 633 082,77
74 - Dotations et participations	244 260,00	264 952,39
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	210 636,00	213 298,30
76 - Produits financiers	-	14,96
77 - Produits exceptionnels	2 300,00	23 915,29
042 - Opérations d'ordre entre section	25 050,00	25 049,46
TOTAL	2 355 933,14	2 527 568,02
002 - Excédent antérieur reporté	1 080 578,86	1 080 578,86
TOTAL GENERAL	3 436 512,00	3 608 146,88

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	644 477,50
Recettes	373 148,51
Soit un déficit Brut de	-271 328,99

DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
16 - Remboursement d'emprunt	264 682,00	258 638,67
20 - Immobilisations incorporelles	3 542,00	864,00
21 - Immobilisations corporelles	598 102,00	41 057,22
23 - Immobilisations en cours	1 721 028,00	318 868,15
040 - Opération d'ordre entre section (travaux de régie)	25 050,00	25 049,46
041 - Opération Patrimoine (a)	-	-
TOTAL	2 612 404,00	644 477,50
001 - déficit antérieur reporté	74 229,67	74 229,67
TOTAL GENERAL	2 686 633,67	718 707,17

A NOTER : Les dépenses d'investissements engagés non réalisées :

Chapitre 20 Article 2033 - Frais d'insertion	2 677,84
Chapitre 21 Article 2183 - Mobilier Matériel de bureau et informatique	59,80
Chapitre 21 Article 2184 - Mobilier	396,96
Chapitre 23 Article 2313 - Immobilisations en cours constructions	58 416,60
Chapitre 23 Article 2315 Immobilisations en cours Installations Techniques	204 377,38
	265 928,58 €

RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotation fond divers	79 000,00	98 308,09
1068 - Affectation n-1	63 093,06	63 093,06
13 - Subventions d'investissements	503 322,65	146 953,71
16 - Emprunt et dettes assimilées	1 208 598,96	-
165 - Dépôt et Cautionnement	-	1 862,13
27 - Autres immobilisations financières	-	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	751 777,00	-
024 - Produit des cessions	19 460,00	-
040 - Opérations d'ordre entre section	61 382,00	62 931,52
041 - Opérations Patrimoniales	-	-
TOTAL	2 686 633,67	373 148,51
001 - Excédent d'investissement reporté	-	-
TOTAL GENERAL	2 686 633,67	373 148,51

A NOTER : Les recettes d'investissement engagées non réalisées :

Chapitre 13

Article 1321 - Subvention investissement - Etat et établissement nationaux	47 576,46 €
Article 1322 - Subvention investissement - Région	6 375,00 €
Article 1323 - Subvention investissement - Département	88 841,00 €
Article 1328 - Subvention investissement - Autres	<u>20 144,50 €</u>
	162 936,96 €

Les dépenses d'investissements engagées non réalisées : 265 928,58 €

Les recettes d'investissements engagées non réalisées : 162 936,96 €

Soit un solde des restes à réaliser 2018 de : - 102 991,62 €

BUDGET ANNEXE LOCATION DE LOCAUX

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	46 850,38
Recettes	131 926,90
Soit un excédent Brut de	85 076,52

	DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général		41 706,13	39 790,50
012 - Charges du personnel		4 000,00	3 891,01
65 - Autres charges de gestions courantes		-	-
67 - Charges Exceptionnelles		2 935,87	2 935,87
023 - Virement à la section d'investissement		61 604,12	-
042 - Opérations d'ordre entre section (amortis.)		233,00	233,00
	TOTAL	110 479,12	46 850,38
002 Déficit antérieur reporté		21 763,01	21 763,01
	TOTAL GENERAL	132 242,13	68 613,39

	RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
74 - Dotations et Participations		99 394,13	99 394,00
75 - Autres produits de gestion courante		32 335,00	29 968,91
77 - Autres Produits exceptionnels		-	2 051,89
042 - Opérations d'ordre entre section (amortis.)		513,00	512,10
	TOTAL	132 242,13	131 926,90
002 - Excédent antérieur reporté			
	TOTAL GENERAL	132 242,13	131 926,90

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	13 289,76
Recettes	233,00
Soit un déficit Brut de	-13 056,76

	DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
20 - Immobilisations incorporelles		1 360,00	-
21 - Immobilisations corporelles		13 717,00	9 527,66
23 - Immobilisations en cours		36 971,00	3 250,00
040 - Opération d'ordre entre section		513,00	512,10
	TOTAL	52 561,00	13 289,76
001 Déficit antérieur reporté		9 276,12	9 276,12
	TOTAL GENERAL	61 837,12	22 565,88

A NOTER : Les dépenses d'investissement engagées non réalisées :

Chapitre 23 Article 2313 Immobilisations en cours constructions 25 717,50

Chapitre 23 Article 2315 Immobilisations en cours Installations Techniques 8 000,00

Soit un solde de reste à réaliser 2018 de 33 717,50

	RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
1068 - Dotations, fonds divers et réserves		-	-
13 - Subvention d'investissement		-	-
021 - Virement section fonctionnement		61 604,12	-
040 - Opération d'ordre entre section		233,00	233,00
	TOTAL	61 837,12	233,00
001 Excédent d'investissement reporté		-	-
	TOTAL GENERAL	61 837,12	233,00

BUDGET ANNEXE CAMPING

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	57 693,57
Recettes	95 212,25
Soit un excédent brut de	37 518,68

	DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général		88 732,95	25 949,39
012 - Charges du personnel		31 000,00	30 968,45
65 - Autres charges de gestion courante		150,00	149,73
67 - Charges exceptionnelles		-	-
023 - Virement à la section d'investissement		21 531,00	
042 - Opération d'ordre entre section		626,00	626,00
	TOTAL GENERAL	142 039,95	57 693,57

	RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
70 - Prestations de services		65 000,00	86 349,82
75 - Autres produits de gestion courante		3,00	0,12
042 - Opérations d'ordre entre section		8 863,00	8 862,31
	TOTAL	73 866,00	95 212,25
002 - Excédent Antérieur Reporté		68 173,95	68 173,95
	TOTAL GENERAL	142 039,95	163 386,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	15 252,31
Recettes	6 890,00
soit un déficit de	-8 362,31

	DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
21 - Immobilisations corporelles		6 374,00	4 790,00
23 - Immobilisations en cours		6 920,00	1 600,00
040 - Opération d'ordre entre section		8 863,00	8 862,31
	TOTAL	22 157,00	15 252,31
001 - Déficit Antérieur		6 264,00	6 264,00
	TOTAL GENERAL	28 421,00	21 516,31

A NOTER : Les dépenses d'investissements engagés non réalisés :

Chapitre 21 Article 2188 - Autres	640,00
Soit un solde de reste à réaliser 2018 de	640,00

	RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
106 - Dotations, fonds divers		6 264,00	6 264,00
021 - Virement section Fonctionnement		21 531,00	-
040 - Opération d'ordre entre section		626,00	626,00
	TOTAL	28 421,00	6 890,00
001 - Excédent Antérieur		-	-
	TOTAL GENERAL	28 421,00	6 890,00

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Serge YVES prend la présidence du Conseil Municipal. Monsieur Serge YVES demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à l'unanimité

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

a) BUDGET GENERAL

Résultat de fonctionnement 2018	
Résultat exercice	212 075,84
Résultat antérieurs reportés 2017	1 080 578,86
Résultat à affecter	1 292 654,70

Résultat d'investissement 2018	
Résultat brut	-271 328,99
Déficit Antérieur 2017	-74 229,67
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-345 558,66
Soldes des Restes à réaliser 2018	-102 991,62
Besoin de financement	-448 550,28
Affectation	
Affectation en R 1068	448 550,28
Report en fonctionnement	844 104,42
Reprise	1 292 654,70

b) BUDGET ANNEXE - LOCATION DE LOCAUX

Résultat de fonctionnement 2018	
Résultat exercice	85 076,52
Résultat antérieurs reportés 2017	-21 763,01
Résultat à affecter	63 313,51

Résultat d'investissement 2018	
Résultat brut	-13 056,76
Déficit Antérieur 2017	-9 276,12
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-22 332,88
Soldes des Restes à réaliser 2018	-33 717,50
Besoin de financement	-56 050,38
Affectation	
Affectation en R 1068	56 050,38
Report en fonctionnement	7 263,13
Reprise	63 313,51

c) BUDGET ANNEXE - CAMPING

Résultat de fonctionnement 2018	
Résultat exercice	37 518,68
Résultats antérieurs reportés 2017	68 173,95
Résultat à affecter	105 692,63

Résultat d'investissement 2018	
Résultat brut	-8 362,31
Déficit Antérieur 2017	-6 264,00
Solde d'exécution d'investissement (D001)	-14 626,31
Soldes des Restes à réaliser 2018	-640,00
Besoin de financement	-15 266,31
Affectation	
Affectation en R 1068	15 266,31
Report en fonctionnement	90 426,32
Reprise	105 692,63

4 – TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2018 pour l'année 2019, comme suit :

	BASE 2019	TAUX 2018	TAUX 2019	PRODUITS 2019
TAXE D'HABITATION	4 007 000	10	10	400 700
TAXE FONCIERE	3 303 000	21,94	21,94	724 678
TAXE FONCIERE NON BATI	44 200	49,89	49,89	22 051
	PRODUIT			1 147 429

Adopté à l'unanimité

5 – BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les projets du Budget Primitif de l'exercice 2019 proposés par la Commission des Finances :

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	742 115.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	1 246 065.00 €
<i>chapitre 014</i>	Atténuations de produits	37 000.00 €
<i>chapitre 022</i>	Dépenses Imprévues	191 350.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la Section d'Investissement	344 524.24 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre entre sections	47 452.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	451 468.18 €
<i>chapitre 66</i>	Charges Financières	116 500.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	16 815.00 €

TOTAL DES DEPENSES 3 193 289.42 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	844 104.42 €
<i>chapitre 013</i>	Atténuations de charges	50 000.00 €
<i>chapitre 70</i>	Produits des Services	260 300.00 €
<i>chapitre 73</i>	Impôts et Taxes	1 604 649.00 €
<i>chapitre 74</i>	Dotations et Participations	211 986.00 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	190 250.00 €
<i>chapitre 76</i>	Produits Financiers	0.00 €
<i>chapitre 77</i>	Produits Exceptionnels	2 000.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre entre sections	30 000.00 €

TOTAL DES RECETTES 3 193 289.42 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté	345 558.66 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes assimilées	280 587.00 €
<i>chapitre 20</i>	Immobilisations Incorporelles	2 677.84 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	106 645.76 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	1 994 209.98 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	30 000.00 €

TOTAL DES DEPENSES 2 759 679.24 €

INVESTISSEMENT RECETTES

<i>chapitre 10</i>	Dotations et Fonds divers	566 550.28 €
<i>chapitre 13</i>	Subventions d'Investissement	597 524.36 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes assimilés	1 108 628.36 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	344 524.24 €
<i>chapitre 024</i>	Produits des cessions immobilisations	95 000.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	47 452.00 €
	TOTAL DES RECETTES	2 759 679.24 €

BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE LOCAUX**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	45 570.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	4 000.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la section d'investissement	286 718.31 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	728.00 €
<i>chapitre 67</i>	Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	337 016.31 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	7 263.13 €
<i>chapitre 74</i>	Autres attributions et Participations	298 914.18 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	28 299.00 €
<i>chapitre 77</i>	Produits exceptionnels divers	2 540.00 €
<i>chapitre 042</i>	Travaux en régie	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES	337 016.31 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 332.88 €
<i>chapitre 20</i>	Annonces et insertions	2 500.00 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	45 086.00 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	273 577.81 €
	TOTAL DES DEPENSES	343 496.69 €

INVESTISSEMENT RECETTES

<i>chapitre 10</i>	Affectation N-1	56 050.38 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section fonctionnement	286 718.31 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	728.00 €
	TOTAL DES RECETTES	343 496.69 €

BUDGET ANNEXE CAMPING**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	103 706.11 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	32 000.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	0.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	0.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement section Investissement	38 775.21 €
<i>chapitre 042</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	945.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	175 426.32 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitre 002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	90 426.32 €
chapitre 70	Prestations de service	70 000.00 €
chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00 €
TOTAL DES RECETTES		175 426.32 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

chapitre 001	Solde d'exécution reporté	14 626.31 €
chapitre 21	Immobilisations Corporelles	22 175.00 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	9 557.21 €
chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	15 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES		61 358.52 €

INVESTISSEMENT RECETTES

chapitre 10	Excédent de fonctionnement	15 266.31 €
chapitre 13	Etat	6 372.00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	38 775.21 €
chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	945.00 €
TOTAL DES RECETTES		61 358.52 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

A l'unanimité, les Budgets Primitifs 2019 proposés par Monsieur le Maire sont adoptés.

6 TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2019/2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la proposition de la Commission des Finances du 28 mars 2019, de fixer les nouveaux tarifs suivants à compter du 01 juillet 2019 jusqu'au 5 juillet 2020, à savoir :

a) Accueil Péri Scolaire

Revenus des familles	Matin	Soir
< 1 067 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	1.65	2.19
< 1 068 à 1 829 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	2.42	3.31
1 830 à 2 499 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	2.56	3.58
2 500 à 3 049 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	2.71	3.78
> 3 050 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	2.93	4.19

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

Adopté à l'unanimité

b) Accueil de Loisirs

Revenus des Familles	Journée	Demi-Journée	Demi-Journée
	Avec Repas	Avec Repas	Sans Repas
< 1 067 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	8.51	7.35	3.68
1 068 à 1 829 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	11.28	8.46	4.05
1 830 à 2 499 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	11.80	8.82	4.24
2 500 à 3 049 € Tarifs du 01.07.9 au 05.07.20	12.34	9.20	4.42
> 3 050 € Tarifs du 01.07.19 au 05.07.20	14.00	10.37	5.10
Hors Commune Tarifs du 01.07.9 au 05.07.20	20.03	17.99	7.33

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

Adopté à l'unanimité

c) Vacances de Printemps 2019

Séjour Intercentre Samoreau/Héricy/Vulaines à COLTINES (Cantal) du mardi 23 au vendredi 27 avril 2019 pour des enfants du CP au CM2, cout du séjour : 180.00 € (avec une participation de 500 € des 3 communes).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la proposition de la Commission des Finances du 28 mars 2019, de fixer la participation famille à 180.00 €.

Adopté à l'unanimité

d) Tarifs Séjour Estival 2019

L'Accueil de Loisirs organise un séjour élémentaires/jeunes du 8 juillet 2019 au 12 juillet 2019

A PIERREFONTAINE LES VARANS

Il est proposé les participations des familles suivantes :

> 3050 € : 349 €

Entre 1830 € et 3050 € : 209 €

<1830 € : 139 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la proposition de la Commission des Finances du 28 mars 2019, de fixer la participation comme indiquée ci-dessus

Adopté à l'unanimité

7 – RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr et Mme SZLACHETKA Bernard, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal le 04/11/2008, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Mr et Mme SZLACHETKA Bernard déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la proposition de la Commission des Finances du 28 mars 2019, d'accepter la rétrocession de la concession et de fixer le prix à 300.00 €.

Adopté à l'unanimité

8 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la proposition de la Commission de la Vie Associative, Jeunesse et Intergénérationnel du 01 avril 2019, d'attribuer les subventions 2019 aux Associations, à savoir :

ASSOCIATIONS	Subventions 2019
Académie RAVEL	1 000
Accordéon Club	300
Anciens Combattants	600
Avenir de Samoreau	2 000
Brochet Samoréen	1 000
Comité de Jumelage	2 500
Poussettes et Compagnie	600
A. P. E.	900
Comité des Fêtes	10 000
O. C. C. E. - Ecole Primaire	2 100
Les souris - Ecole Maternelle	700
Club de l'Amitié	1 350
APEEV (collège Vulaines)	300
Médailleurs Militaires	55
FNACA	150
TOTAL	23 555 €

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf :

- ✓ Pour « Club de l'Amitié » 1 abstention : Mr VANEK
- ✓ Pour « Comité des Fêtes » 5 absentions : Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS, Mme LEGRAND, Mme DELION, Mme FARTO
- ✓ Pour « Comité de Jumelage » 3 absentions : Mme CUGNY, Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS

Autres Subventions :

Sauvegarde des cygnes	150
Association de contrôle judiciaire socio-éducatif de Seine et Marne	100
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Vulaines	200
Association des Anciens Marins de Fontainebleau/Avon	50
Bibliothèque sonore de Meaux et Seine et Marne	50
Festival Django Reinhardt	1 000
Société Nationale d'entraide de la médaille militaire 47 ^{ème} section	50
TOTAL	1 600 €

Adopté à l'unanimité

09 – CONVENTION ENEDIS

La ville de SAMOREAU et Electricité de France ont conclu en 1992 un contrat de concession de distribution publique d'énergie électrique sur le territoire de la commune pour une durée de 30 ans.

Ce contrat arrive à échéance le 6 janvier 2025 et est devenue obsolète progressivement compte-tenu des divers dispositifs législatifs mis en place ces dernières années.

En effet, depuis 1993, le dispositif législatif et réglementaire afférent au domaine de l'énergie a connu de profondes modifications sous l'effet des directives communautaires, visant notamment à ouvrir à la concurrence les secteurs de la production et de la fourniture d'électricité.

Ces textes, dont de nombreuses dispositions sont à présent codifiées dans le code de l'énergie, ont substantiellement affecté l'organisation du service public de la distribution d'énergie électrique, lequel comprenait en 1995, de façon intégrée, la gestion des réseaux publics de distribution ainsi que la fourniture d'électricité.

Depuis 2004, l'activité de distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités au sein d'EDF et deux interlocuteurs font désormais parties au contrat :

- Enedis (ex-ErDF) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé ;
- Electricité de France (EDF) pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

Ce nouveau contrat respecte la trame du modèle de cahier des charges négocié et validé en décembre 2017, dans le cadre d'accords nationaux entre Enedis, EDF, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France Urbaine.

La ville de SAMOREAU concède à Enedis le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique et, à EDF, la fourniture de cette énergie aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, le cahier des charges de concession et ses annexes à intervenir avec Enedis et EDF.
- De l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de concession pour une durée de 30 ans.

Adopté à 16 voix pour et 1 abstention (Mr POTTIER)

10 – CONTRAT DE PROJET FONTAINEBLEAU FORET D'EXCEPTION 2018/2022

Le comité de pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception a adopté un nouveau contrat de projet pour les années 2018-2022. Ce contrat fixe, pour les 5 années à venir, les principaux enjeux pour une gestion partenariale du massif forestier au service des territoires, des habitants et des nombreux visiteurs.

Pour que le massif forestier de Fontainebleau constitue un élément clé du développement du territoire, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce projet.

Ce vote permettra de témoigner de la volonté de la commune à soutenir la démarche partenariale initiée par l'ONF.

Les collectivités ayant officiellement validé ce contrat de projet seront également invitées à faire partie intégrante du comité de pilotage au sein du collège des collectivités qui se réunit 2 fois par an, pour piloter et suivre les actions mises en œuvre et faire, avec l'ONF, un bilan annuel.

A cette fin, il est demandé de désigner un titulaire et un suppléant pour ce comité de pilotage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'adhérer au Comité de Pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception
- De désigner un titulaire et un suppléant qui siègera au Comité de Pilotage

Adopté à l'unanimité pour l'adhésion au Comité de Pilotage de Fontainebleau Forêt d'Exception et la désignation de Monsieur Henri GUYOU, titulaire et de Monsieur David POTTIER, suppléant

11 – ENFOUISSEMENT RUE DE MONTMELIAN - CONVENTION ORANGE

Les travaux d'enfouissement de la Rue de Montmélian (du n°1 au n°20) sont en cours.

La société ORANGE a transmis une convention relative à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau ORANGE.

Cette convention a pour objet de fixer les éléments techniques et financiers pour une opération d'enfouissement de réseau aérien d'ORANGE sur le territoire de la Commune de Samoreau.

Le montant de la participation d'ORANGE s'élève à 19 644.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer cette convention
- D'accepter la participation d'un montant de 19 644.00 €.

Adopté à l'unanimité

12 – ENFOUISSEMENT CHEMIN DES SABLES - CONVENTION ORANGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement vont être effectués Chemin des Sables.

La société ORANGE a transmis une convention relative à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau ORANGE.

Cette convention a pour objet de fixer les éléments techniques et financiers pour une opération d'enfouissement de réseau aérien d'ORANGE sur le territoire de la Commune de Samoreau.

Le montant de la participation d'ORANGE s'élève à 1 871.70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer cette convention
- D'accepter la participation d'un montant de 1 871.70 €

Adopté à l'unanimité

13 – CONVENTION ADHESION ADICO - DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 4 octobre 2018, celui-ci a signé une convention de groupement de commandes pour la désignation d'un délégué à la protection des données avec le SDESM et le SIGEIF.

Suite à l'appel d'offre lancé, le marché a été attribué au prestataire ADICO.

La Commune n'étant pas adhérente au SDESM, il est nécessaire d'adhérer dans un premier temps à l'association ADICO en signant la convention d'adhésion « Prestation unique » correspondant à l'accompagnement de la protection des données.

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Au-delà, la convention est renouvelée tacitement tous les ans pour une durée d'un an, sauf résiliation.

La tarification de l'adhésion de niveau 3 est uniquement composée du montant de la cotisation statutaire annuelle à savoir 58.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout document afférent à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

14 – RAPPORT DE LA CLECT - ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe la Commission des finances qu'il a reçu le rapport établi par la Commission Locale des Evaluations des Transferts de Charges en date du 26 mars 2019.

La CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. Celle-ci doit remettre un rapport évaluant le coût net de ces charges. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux conformément à l'Article L. 5211-5-II- alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après approbation des Conseils Municipaux, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau pourra voter les montants définitifs des attributions de compensation au cours d'un prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

15 – VENTE FONCIERE - RUE DES COUDREAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'achat de deux parcelles AC 741 et AC 742 d'une superficie totale de 797 m² situées rue des Coudreaux.

L'avis des domaines estime le prix de vente à 100 000.00 €.

Vu l'avis des domaines, la configuration des parcelles (environ 11 m de façade) et le déboisement conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 95 000.00 €

Adopté à l'unanimité

16 – PERSONNEL - CREATION DE POSTES SAISONNIERS

- a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet et août 2019, quatre postes d'adjoint technique territorial à temps complet pour les services techniques.

Adopté à l'unanimité



- b) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet et août 2019, cinq postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour l'accueil de loisirs.

Adopté à l'unanimité

17 – REGLEMENT INTERIEUR - RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Suite à l'évolution de nos deux structures, à savoir le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs, il est devenu nécessaire d'effectuer des modifications sur les deux règlements intérieurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver :

-  Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs
-  Le règlement intérieur du Restaurant Scolaire

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

Sandra FARTO

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 12 AVRIL 2019**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**